

# La Corporation des Maîtres Ramoneurs du Haut-Rhin, ce sont 13 entreprises qualifiées à votre service :

## BRUMPT POZZAN SARL

356A avenue d'Altkirch  
68350 BRUNSTATT  
Tél : 03.89.53.50.41

## CHOUFFERT Pascal

10 rue de Walbach  
68230 WIHR-AU-VAL  
Tél : 03.89.71.06.21

## GOERG C. & FILS SARL

27, rue du Nord  
68280 ANDOLSHEIM  
Tél : 03.89.71.40.62

## GOERG Eddy SARL

2A rue de la Scierie  
68240 KAYSERSBERG  
Tél : 03.89.78.13.28

## HUG Philippe

18 rue de Provence  
68840 PULVERSHEIM  
Tél : 03.89.48.83.59

## LEIMACHER A. EURL

12 place du Capitaine Dreyfus  
68000 COLMAR  
Tél : 09.66.42.92.31

## MULLER-FEDERLEN SARL

88a rue du Moulin  
68610 LINTHAL  
Tél : 03.89.74.88.05

## MUSCH R+D SAS

24, rue de la Libération  
68200 MULHOUSE  
Tél : 03.89.52.30.91

## NEEF FREDERIC

8 rue Basse  
68170 RIXHEIM  
Tél : 03.89.44.25.42

## RAMONAGE DE L'EST SARL

4, rue des Trois Epis  
68124 WINTZENHEIM  
Tél : 03.89.80.81.60

## RAMONAGE LES 3 LYS SARL

11 rue de Ferrette  
68220 FOLGENSBURG  
Tél : 03.89.68.69.44

## RAMONAGE PONZE BELKLE SARL

4 rue de la Liberté  
68300 SAINT LOUIS  
Tél : 03.89.40.26.80

## WILLIG CLAUDE & FILS SARL

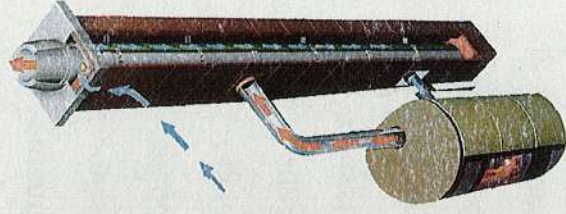
26 avenue Roger Salengro  
68100 MULHOUSE  
Tél : 03.89.44.47.10

# Je contacte mon ramoneur !



## Un métier au service de la sécurité des personnes et des biens

**ENVIRONNEMENT PROTECTION PROPreté**  
**INCENDIE MONOXYDE DE CARBONE**  
**FORMATION TRADITION SERVICES**  
**SINISTRE VISION QUALITÉ RISQUES**  
**CORPORATION** CRÉATION EN 1871  
**SÉCURITÉ HISTOIRE PRÉVENTION**  
**INTOXICATION QUALIFICATION**



PREVENTION



MIS À JOUR LE  
20/10/15

La Corporation des Maîtres Ramoneurs du Haut-Rhin est  
partenaire MACIF Prévention.

## INFOS PRATIQUES

# Faire appel à une entreprise de ramonage adhérente de la Corporation des Maîtres Ramoneurs du Haut-Rhin, c'est faire appel à un professionnel...

- titulaire d'un **Brevet de Maîtrise**, qualifié dans le métier de ramoneur
- ... soucieux de l'importance de la **transmission des savoirs**, notamment par l'apprentissage
- ... qui se forme et assure une **formation régulière de ses collaborateurs**
- ... au fait des **évolutions techniques et réglementaires** de son métier
- ... engagé dans la **promotion de son métier** en participant à diverses actions organisées par sa Corporation
- ... respectueux des **règles de déontologie**
- ... qui devient **votre interlocuteur privilégié**, soucieux de vous donner toutes les informations utiles de façon impartiale

L'entretien régulier de l'installation de chauffage est **obligatoire** pour votre sécurité !  
**À quelle fréquence ?**

- \* 2 fois par an pour les installations bois et fuel
- \* 1 fois par an pour le gaz
- \* 1 fois par an pour les conduits polymères et chaudières à condensation

**L'incendie représente un risque mortel**

Avant de changer, installer ou remettre en service un appareil de chauffage, pensez à **faire diagnostiquer votre conduit de fumées**.

Un bois sec minimisera les risques de feu de cheminée, encrassera moins votre installation et produira plus de chaleur.

Un poêle à granulés doit toujours être raccordé à un conduit étanche pour **éviter toute intoxication au monoxyde de carbone**.

Un **certificat de conformité** doit être établi après tout sinistre.

Faire ramoner ses appareils de chauffage et leur tuyau de raccordement permet de **réaliser des économies d'énergie** et participe à la **protection de l'environnement**.

